



Fos sur Mer, le 27 Octobre 2023

**Objet :** Point d'étape Agora centre-ville du 6 juillet 2023

Madame, Monsieur,

Le 6 juillet dernier, vous avez participé à l'Agora de votre quartier du secteur centre-ville.

Lors de cette assemblée, plusieurs problématiques nécessitant en aval l'intervention des élus et des services de la municipalité ont été soulevées.

Aujourd'hui nous sommes en mesure de vous adresser un point d'étape sur les actions qui ont d'ores et déjà été engagées.

### Point d'étape agora du 6 juillet : où en sommes-nous ?

Requêtes des habitants	Retours sur les interventions de la municipalité
Stationnements non autorisés impasse Réginato, rue du Château, rue Pasteur et Porcelets..	<p>Depuis l'agora, la Police Municipale a effectué 122 passages sur ces zones. Au niveau de l'impasse Réginato et rue du Château, 63 véhicules ont été verbalisés avec application de la mise en fourrière. La Police Municipale continue d'assurer des passages quotidiens, avec verbalisations physiques et vidéos. Les agents rappellent les règles de stationnement en zones bleues.</p> <p>Une tournée de ces secteurs a été réalisée par le responsable de la PM accompagné de l' élu chargé de la médiation, prévention et sécurité afin de réfléchir à des solutions pour endiguer ces problématiques. Il est envisagé le traçage au sol de places à certains endroits avec marquage d'interdiction à d'autres. Cette proposition est en attente de validation.</p> <p>Il est à préciser, que la verbalisation sera strictement appliquée sur les zones identifiées en jaune.</p> <p>Enfin, pour rappel, un arrêté municipal interdit le stationnement dans toutes les zones de Fos qui ne sont pas tracées au sol.</p>
Manque de zones de stationnement.	Les places du parking Marie Mauron devraient être utilisables fin décembre.

VILLE DE FOS-SUR-MER  
[www.fos-sur-mer.fr](http://www.fos-sur-mer.fr)



<p>Demande aux agents travaillant à la Direction des ressources humaines d'éviter de se garer devant le bâtiment municipal.</p>	<p>Monsieur le Maire a fait directement part de la consigne à la Directrice des ressources humaines.</p>
<p>Câbles de télécommunication qui pendent Allée Réginato.</p>	<p>Le service technique de la ville est en lien avec les concessionnaires.</p>
<p>Miroir de circulation souvent dérégulé en face de la montée Bel Air.</p>	<p>Le miroir a été fixé par les services de la ville de manière à ce qu'il ne se meuve plus.</p>
<p>Dépôts sauvages d'encombrants</p>	<p>Les services font automatiquement remonter à la Métropole pour l'enlèvement. Pour information, si vous souhaitez faire enlever vos encombrants, vous pouvez directement prendre rendez-vous avec le service métropolitain au 0800 94 94 08.</p>
<p>Sentiment de vitesse excessive chemin de la Roquette et avenue Camille Pelletan.</p>	<p>Un radar pédagogique a été installé durant une semaine sur le chemin de la Roquette, après analyse des données voici ce qu'il en ressort :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur 755 véhicules, seuls 1 véhicule a été enregistré à une vitesse maximale de 56 km/h, les 2 autres à une vitesse supérieure à 30 km/h.</li> </ul> <p>Concernant l'avenue Camille Pelletan, c'est en cours.</p>
<p>Rue saturée au Chemin de la Roquette lors de festivités.</p>	<p>Un agent de police municipale sera chargé de vérifier lors des manifestations. La mise en place de cette mesure débutera dès la fête Médiévale.</p>
<p>Problèmes de conteneurs à ordures qui se déplacent les jours de grand vent.</p>	<p>Le directeur métropolitain en charge des déchets a été contacté par les services techniques de la ville pour résoudre cette problématique.</p>
<p>Recrudescence de pigeons et gabians rue Jean Jaurès.</p>	<p>Les pigeons ont été stérilisés via des graines. Concernant les gabians, cette action est strictement interdite, c'est une espèce protégée. Une note va paraître dans le Mag de Fos déconseillant de nourrir les oiseaux.</p>

VILLE DE FOS-SUR-MER  
www.fos-sur-mer.fr

<p>Sentiment de vitesse excessive des bus scolaires rue du Marché Neuf.</p>	<p>Un courrier a été adressé au responsable exploitation du réseau métropolitain qui a indiqué dans sa réponse, qu'il fera des rappels au service concerné.</p> <p>De son côté, la police municipale a effectué des contrôles radar : la vitesse maximum enregistrée était de 24 km/h.</p>
<p>Stationnement anarchique au niveau de l'entrée du parking 160.</p>	<p>La vidéo verbalisation est en place avec un panneau de rappel à l'entrée.</p>
<p>Demande de faire passer la balayeuse plus souvent chemin de croix.</p>	<p>La rue est trop étroite pour que la balayeuse puisse y accéder, ordre a été donné aux cantonniers d'accentuer leurs interventions.</p>
<p>Mise en place de conteneurs adaptés aux commerçants.</p>	<p>Dorénavant, tous les bars sont dotés des clefs leur permettant de déposer leurs déchets dans les conteneurs enterrés.</p>
<p>Demande d'installation d'un arrêt de bus plus proche pour accéder au stade Parsemain (ligne 4).</p>	<p>Un courrier a été adressé au responsable du service de la Métropole, qui explique, dans sa réponse, la complexité de modifier une ligne urbaine, ajoutant du temps de parcours, des travaux lourds (quai accessible, aire de retournement sécurisée) et qui supprimerait des places de parking alors que l'arrêt "Hespéride" est à 400 m de l'entrée du gymnase et 600 m du stade et de la piste.</p>
<p>Demande d'installation de terrain de baskets tel que le City Park du Mazet.</p>	<p>L'éventualité de l'installation d'un terrain de basket à 3 au niveau de l'Hôtel de ville sera évaluée lors de l'élaboration du budget 2024.</p>
<p>Circulation dangereuse des trottinettes.</p>	<p>La campagne de sensibilisation est en cours, avec le nouveau décret du 1er septembre 2023, encadrant l'usage des trottinettes.</p>

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

*Bien cordialement.*

Anne BACHMAN  
 Conseillère municipale  
 Déléguée à la Démocratie  
 participative et à la vie des quartiers

VILLE DE FOS-SUR-MER  
[www.fos-sur-mer.fr](http://www.fos-sur-mer.fr)

